GR/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

CONTRE ALLEE PARKING MAIRIE (V.C.)
ARRIERE MAIRIE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 1er août 2023 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris à l'arrière de la Mairie par la société VALENTIN – Chemin de Villeneuve BP96 – 94143 Alfortville cedex, agissant pour le compte de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre – 28/30 Pierre Rigaud – 94200 Ivry sur Seine (réhabilitation du réseau d'assainissement),

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes jusqu'au **1er septembre 2023 à 16 heures :**

- A l'arrière de la Mairie à l'avancement du chantier hors mardis et vendredis et périodes d'installation du marché (soit les lundis et jeudis à partir de 17 heures)

- **Neutralisation partielle du cheminement** situé entre la Mairie Annexe Coutant et la cité Spinoza : le cheminement des piétons sera maintenu avec une largeur de 1,40 mètres minimum,
- **Neutralisation de tout le stationnement** (y compris place de livraison et place réservée au stationnement des personnes en situation de handicap) le long de la façade arrière du bâtiment de l'Hôtel de ville,
  - dans la contre allée du parking de la Mairie
- **Neutralisation de cinq places de stationnement le long du parking dit « des communaux »** afin d'y installer une base vie.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.
- Société VALENTIN – Chemin de Villeneuve BP96 – 94143 Alfortville cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 24 AOUT 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 24 AOUT 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon